

# PRIX PARIS-MONTRÉAL DE LA FRANCOPHONIE VIRTUEL 2020

**8 septembre 2021**

Lignes directrices

Présenté par

**LA CONFÉRENCE DES AVOCATS DU BARREAU DE PARIS**

et

**LE JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL (JBM)**



**Jeune Barreau  
de Montréal**  
Young Bar of Montreal



## Date

Le Prix Paris-Montréal de la Francophonie 2021 se déroulera virtuellement à 12 h, heure de Montréal, le mercredi 8 septembre 2021 sur une plateforme de visioconférence.

## Objectifs

- Promouvoir la francophonie;
- Faire connaître auprès de la communauté juridique montréalaise et internationale de jeunes avocats particulièrement talentueux quant à leur éloquence;
- Créer des opportunités de rencontre entre les représentants de différents barreaux étrangers, lesquels seront invités à participer ou assister aux prestations d'éloquence.

## Sujet du concours 2021

- **De quoi le plaisir coupable est-il accusé?**

## ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

Tout avocat francophone, ou apte à effectuer une plaidoirie en français, de 10 ans d'expérience ou moins et membre d'un Barreau. Limite d'un (1) représentant par ville.

## INSCRIPTION ET DATE LIMITE

Les participants doivent remplir le formulaire d'inscription en ligne et envoyer un bref *curriculum vitae* au plus tard le **9 août 2021**, à Mme Stéphanie Lenoir, coordonnatrice aux activités et projets du JBM à l'adresse suivante : [slenoir@ajbm.qc.ca](mailto:slenoir@ajbm.qc.ca). Prendre note que le JBM sera possiblement fermé pour quelques jours. Toute inscription reçue pendant cette période sera confirmée dès la réouverture des bureaux.

## CONCOURS

Le participant se verra imposer un sujet unique et répondra par l'affirmative ou la négative à la question posée. L'ordre de présentation des candidats sera déterminé par le Jeune Barreau de Montréal (JBM). Le candidat doit remplir le formulaire d'inscription et envoyer un bref *curriculum vitae*.

Un sujet unique sera imposé à l'ensemble des participants du concours, et une limite de huit (8) candidats est possible. Ceux-ci seront sélectionnés selon la formule « premier arrivé, premier servi ».

Les candidats ne sont pas tenus de prendre en considération les majuscules ou minuscules dans le texte des sujets proposés.

Le concours oratoire, ouvert au public, débutera par une brève présentation du candidat.

Les candidats doivent se présenter dans leur **robe ou toge habituelle**.

**L'allocution ne devra pas excéder quatre (4) minutes**. Le jury ne peut interrompre le candidat pendant sa prestation.

À l'issue de la plaidoirie, chaque membre du jury aura le loisir de formuler une (1) question concernant la prestation du candidat.

## JURY

Les participants seront évalués par un jury composé d'un juge de la Cour d'appel du Québec ainsi que du président (ou d'un représentant) de chacun des Jeunes Barreaux ayant un participant au concours oratoire.

## ÉVALUATION

Le jury évaluera chaque participant selon les critères suivants : maîtrise de la langue française, culture générale, originalité, humour, aisance, personnalité, charisme, facilité de communication et impression générale.

## INSCRIPTION

Les participants doivent remplir le [formulaire d'inscription en ligne](#) et envoyer leur CV **au plus tard le lundi 9 août 2021** à l'attention de Madame Stéphanie Lenoir, coordonnatrice aux activités et projets du JBM à l'adresse suivante : [slenoir@ajbm.qc.ca](mailto:slenoir@ajbm.qc.ca).

Prendre note qu'il est possible que le JBM soit fermé pour quelques jours durant la saison estivale. Toute inscription reçue pendant cette période sera confirmée dès la réouverture des bureaux.

Il y a une limite de huit (8) candidats pour le concours et ceux-ci seront sélectionnés selon la formule « premier arrivé, premier servi ». De plus, un seul et même sujet est imposé à tous les participants.

### **Sujet imposé :**

- **De quoi le plaisir coupable est-il accusé?**

**\*\*\* Envoyer un bref curriculum vitae aux fins de la présentation du candidat au [slenoir@ajbm.qc.ca](mailto:slenoir@ajbm.qc.ca) \*\*\***